

Jardin Suisse-Genève signe d'un magnolia son partenariat inédit avec la Ville

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE KÄMPFEN

Planter un magnolia est un très beau geste. Le magnolia symbolise l'amour de la nature. C'est sans doute pour cela qu'il a été choisi par la Ville de Genève pour représenter le partenariat entre l'Etat de Genève, et plus particulièrement la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP), et Jardin Suisse - Genève. Le secrétariat de cette association professionnelle se trouvant à la FER Genève, à côté du parc Saint-Jean, il semblait adéquat que l'arbre soit planté à cet endroit-là. C'est chose faite depuis la semaine passée, à l'occasion d'une cérémonie au cours de laquelle Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Guillaume Barazzone, Conseiller administratif de la Ville de Genève en charge des espaces verts, et Blaise Matthey, directeur général de la FER Genève, ont pris la parole. Au pied de l'arbre, une plaque a été installée pour rappeler l'événement: «Arbre commémoratif offert par la Ville de Genève et planté le 30

octobre 2014 à l'occasion d'un nouveau partenariat entre l'Etat de Genève et Jardin Suisse - Genève pour favoriser l'avenir des arbres à Genève». Vincent Liermier, président de l'association, nous en dit plus.

Quel est le but de ce partenariat?

Nous célébrons le partenariat mis en place entre la DGNP et Jardin Suisse - Genève. La volonté de ce rapprochement est née de la problématique des valeurs compensatoires. Dans le canton de Genève, chaque fois qu'un arbre est abattu ou élagué, une autorisation est nécessaire. La valeur de l'arbre est estimée et un arbre de remplacement d'une même valeur doit être planté, si possible sur la même parcelle de terrain. Dans toutes les autorisations de construire, il y a un plan d'aménagement paysager, qui doit être réalisé par un architecte paysagiste. Actuellement, les entreprises paysagistes n'interviennent qu'au moment de planter l'arbre et l'Etat contrôle les travaux (suivi du processus). Par le biais de ce nouveau partenariat, une formation est mise sur pied pour les entreprises paysagistes afin qu'elles puissent

suivre le processus pour qu'elles apprennent à réaliser elles-mêmes les valeurs compensatoires et en rendre compte à l'Etat. Les membres de Jardin Suisse - Genève auront gratuitement accès à ces nouveaux cours. Les autres entreprises sont les bienvenues, mais elles devront prendre en charge les frais d'écologie.

Pourquoi lancer ce partenariat avec une cérémonie officielle?

Nous travaillons depuis deux ans à la réalisation de ce rapprochement entre notre association et les services de l'Etat. Luc Barthassat nous a grandement soutenu dans cette démarche et nous tenons à l'en remercier. J'espère que ce partenariat est le début de collaborations encore plus intenses entre tous les acteurs du paysage à Genève. Un arbre, avant d'être planté, a été cultivé et soigné en pépinière pour pouvoir être suffisamment robuste et pérenne. Il en va de même avec les projets de collaboration, et c'est pour cela que je suis si sensible au geste de la plantation du magnolia au parc Saint-Jean par les services de la Ville de Genève (SEVE). C'était

un moment fort, où les paysagistes, l'Etat et la Ville se sont rejoints dans une vision commune. C'était également pour notre association l'occasion de rappeler que cela fait 50 ans qu'elle existe sous sa forme actuelle.

Jardin Suisse - Genève a également constitué une association de cours interentreprises (CIE) pour développer la formation duale. Quelles sont vos motivations?

La défense de la profession de paysagiste est l'un de mes moteurs. Former la relève fait partie des buts de notre association, raison pour laquelle nous avons créé une association CIE. Mon épouse, Catherine Détraz Liermier, avec qui je partage la direction de notre entreprise, Extérieurs 2000, est cheffe expert paysagiste et, à ce titre, également très impliquée dans la formation. Le président de l'association Jardin Suisse - Genève est d'ailleurs toujours le président de l'association pour la formation professionnelle, de manière à ce qu'il puisse s'engager fortement sur tous les fronts. Pour promouvoir une profession, on est obligé de se consacrer à la formation qui mène à sa pratique. C'est son



GUILLAUME BARAZZONE, Conseiller administratif de la Ville de Genève en charge des espaces verts, et **Luc Barthassat**, Conseiller d'Etat en charge du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, plantent un magnolia dans le parc Saint-Jean.